

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2025 à 20h00

Séance ordinaire qui se tient dans la salle du conseil municipal de la Mairie

Sont présent(e)s : Jean-Pierre HUMBERT, Philippe PETIT, Jacques AMBRE, Alain L'HERBETTE, Philippe CORNET, Bertrand GRIMAUULT, Alexandra LACANALE, Audrey CAPELLA, Françoise SPANNENTE, Sébastien CAULT, Alexandra AUGUSTE.

Sont excusé(e)s : M. Daniel COLL (pouvoir donné à Jean-Pierre Humbert),

Sont absent(e)s : Anne Hoarau, Brigitte Pulcini.

Est élue secrétaire de séance : Alexandra Auguste

Ordre du jour

1/ Urbanisme : Déclaration d'intention d'aliéner

Vente maison avec terrain de 1636 m² cadastré AC 260,258 et AE 008 sis 195, Grande rue de M Coll et M Galuchot pour un montant de 150 000,00€.

Vente d'un terrain à bâtir de 1199 m², parcelle cadastrée AD 470 pour un montant de 140 000,00€.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption.

2/ Urbanisme : Reprise de la voirie des deux lotissements situés : rue du Brunetant par la commune

Monsieur le maire explique que les deux lotisseurs ont terminé les aménagements de voirie qui lui incombait. Toutefois, la remise en état d'une partie de la voirie n'a pas été effectuée par le lotisseur.

Monsieur le maire propose que l'on représente ce dossier dès lors que ce problème sera réglé.

3/ Finances : Budget Principal - Décision Modificative n° 1

Monsieur le maire explique qu'afin de régulariser les inscriptions budgétaires votées au BP2025 au chapitre 012 (charges de personnel), il est proposé de procéder aux écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
c/6413- Personnel non titulaire	+ 4 500€	
c/6450 – Charges de sécurité sociale et de prévoyance	+ 3 300€	
TOTAL DEPENSES	+ 7 800€	
c/6419 – Remboursement sur rémunération du personnel		+3 840€
c/741121 -Dotation de solidarité rurale des communes		+ 2 634€
c/75888 - Autres		+ 1 326€
TOTAL RECETTES		+ 7 800€

Afin de régulariser les inscriptions budgétaires prévues au BP 2025 pour les écritures d'intégration du bâtiment du restaurant Les Mas au patrimoine de la commune suite à la fin du portage foncier en 2025, il est proposé de procéder aux écritures suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 041 - c/2132- Bâtiments privés	+ 3 311€	
TOTAL DEPENSES	+ 3 311€	
Chapitre 041 - c/27638 – Autres établissements publics		+ 3 311€
TOTAL RECETTES		+ 3 311€

Le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier le budget assainissement comme indiqué ci-dessus.

4/ Finances : Budget Assainissement - Décision Modificative n° 2

Monsieur le maire explique qu'afin de régulariser les inscriptions budgétaires votées au BP2025 en frais d'études (c/2031), suite à l'engagement d'études dans le cadre du projet de travaux d'assainissement Chemin des écoles, il est proposé de procéder aux écritures suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
c/2031- Frais d'études	+ 7000€	
c/2315 – Installations techniques, matériels et outils industriels	- 7 300€	
TOTAL DEPENSES	0€	

Le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier le budget assainissement comme indiqué ci-dessus.

5/Finances : Devis Eiffage pour les écluses du Mas Pugues

Monsieur le maire rappelle que la sécurisation de la circulation au sein du Mas Pugues nécessite des travaux d'aménagement de voirie.

Il est proposé d'installer des écluses afin de réduire la vitesse.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de valider le devis proposé par l'entreprise Eiffage.

6/ Transports scolaires : Contrat avec les transports Philibert

Monsieur le maire fait part du nouveau contrat de transports scolaires de la Société des Cars Philibert pour l'année scolaire 2025-2026.

Le coût journalier s'élevait à 70,00€ pour l'année 2024-2025, la proposition de la Société des Cars Philibert pour l'année scolaire 2025-2026 est de 80,00€ HT.

A noter qu'un arrêt supplémentaire celui du Falquet a été ajouté depuis le 1^{er} septembre 2025.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de signer le contrat avec les transports Philibert.

7/ Contrat de Maîtrise d'œuvre-Atelier du Trait – Restaurant des Mas

Monsieur le maire fait le point sur les demandes de subvention concernant le restaurant des Mas. Le département a instruit notre dossier et devrait nous attribuer une subvention de 64 000,00 €. Nous attendons la réponse de l'Etat au titre de la DETR. Monsieur le Maire propose au conseil municipal afin d'anticiper ces confirmations de lancer un contrat de maîtrise d'œuvre, avec l'Atelier du trait uniquement sur la partie bar- restaurant, de manière à pouvoir lancer les appels d'offres dès l'obtention des subventions.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de signer le contrat avec l'Atelier du trait.

8/ Contrôle des poteaux incendie

Monsieur le maire explique qu'il doit s'assurer de la suffisance, de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie. Il est obligatoire de procéder périodiquement au contrôle des poteaux incendie situés sur l'ensemble du territoire communal, on en dénombre 15 poteaux sur notre commune.

La société SUEZ nous a transmis une proposition de prestation de services pour effectuer cette mission :

Tarif annuel en euros hors taxes pour l'entretien par appareil	22 euros
Tarif annuel en euros hors taxes pour le contrôle débits-pressions par appareil	42 euros

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Suez Eau France.

Questions diverses

Mme Spannente explique qu'elle a reçu une demande de l'Association des P'tits Loupiots pour l'utilisation du dojo le vendredi matin, en plus du mercredi matin. Le Bureau du dojo a donné son accord. L'ensemble des membres du conseil municipal donne son accord.

Monsieur le maire donne des informations concernant les travaux dans le dossier Valette-Billot. Le montant du budget des travaux est de 315 000,00€. Il reste l'évacuation des eaux pluviales, ces travaux tiennent dans le budget. Normalement la réalisation de ces travaux doit s'effectuer en octobre.

La séance est clôturée à 21h09.